



Gaza, cinq ans de blocus : la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine demande au Président de la République de tenir ses engagements

14 juin 2012

La bande de Gaza vit depuis 1991 une politique d'enfermement qui s'est transformée en 2006 en un blocus, devenu presque total en 2007. Depuis 5 ans, le territoire palestinien, qu'occupe toujours Israël, subit un isolement dramatique et ne survit que grâce à l'aide internationale et au système des tunnels. La population se voit ainsi infliger une punition collective illégale selon le droit international. François Hollande en tant que candidat s'était engagé à obtenir d'Israël « des mesures d'allégement » afin d'aboutir « à la levée du blocus ».

Paris le 14 juin 2012,

Le nombre de camions entrant dans la bande de Gaza équivaut à seulement 35 % de ce qui rentrait début 2007 (avant le renforcement du blocus) et ne concerne en majorité que des biens de consommation. Presque aucune exportation n'est possible. 35% des terres agricoles sont inaccessibles. En mer, les pêcheurs ne peuvent aller au-delà d'une zone de 3 miles nautiques. Le chômage est l'un des plus élevés au monde et plus de 75% de la population reçoit de l'aide internationale. L'ONU affirme que « la majorité de la population continue de souffrir d'insécurité alimentaire et reste gravement dépendante de l'assistance humanitaire ».

Seul lien régulier avec l'extérieur, les tunnels. Ils ont en 2012 fourni deux fois plus de matériel de construction que le point de passage de Kerem Shalom entre la bande de Gaza et Israël et sont le premier facteur d'amélioration de l'économie gazaouite entre 2010 et 2011.

Le blocus de la bande de Gaza, dans la mesure où il s'applique à l'ensemble des habitants pour des crimes qu'ils n'ont pas commis personnellement, constitue une « punition collective », violation flagrante du droit international humanitaire dont le respect s'impose pourtant à Israël.

La majorité des États membres de l'ONU a condamné à maintes reprises le blocus de Gaza. En France, le ministère des Affaires étrangères a appelé à un « changement fondamental de politique des autorités israéliennes vis-à-vis de Gaza » et l'ensemble des partis politiques est favorable à la levée de ce blocus. Dans sa réponse au questionnaire de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, François Hollande a déclaré que « les autorités israéliennes doivent prendre des mesures d'allégement et aboutir à la levée du blocus qui pèse si lourdement sur les conditions de vie de la population, dans des conditions

garantissant la sécurité d'Israël ».

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine agira pour que cette intention devienne une politique. Aujourd'hui la colonisation en Cisjordanie et le siège de la bande de Gaza, outre qu'ils sont des violations du droit international, sont autant d'entraves au développement économique et social des Territoires palestiniens et à la construction d'un véritable Etat indépendant.

Contact presse :

Maxime Guimberteau : 01 40 36 41 46 - contact@plateforme-palestine.org

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Gaza-cinq-ans-de-blocus-la-Plateforme-des-ONG-francaises-pour-la-Palestine>